



**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Les ministres

Paris, le

Objet : Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté –
préparation du volet insertion de la contractualisation avec les conseils départementaux

Monsieur le Président de la commission solidarité et affaires sociales de l'Assemblée des
Départements de France,

Lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le
Président de la République a annoncé sa volonté de mettre en place un service public de
l'insertion dont l'État sera le garant. Des concertations seront lancées courant 2019, afin
d'aboutir à un projet de loi en 2020.

Sans attendre cette réforme et dans le contexte, aussi, de l'engagement du plan d'investissement
dans les compétences qui favorise l'accès à l'emploi des actifs les moins qualifiés, la stratégie
nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté place l'insertion au cœur du nouveau
cadre contractuel entre l'État et les collectivités territoriales, en accompagnant celui-ci de
moyens exceptionnels, notamment pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité
active (RSA).

Au regard de l'engagement de votre département en matière d'insertion et de votre rôle en tant
que Président de la commission solidarités et affaires sociales de l'Assemblée des départements
de France, nous souhaitons vous confier la mission de préparer cette contractualisation entre
l'État et les conseils départementaux prévue par la stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté. Le déploiement de la Garantie d'activité, l'amélioration des délais
d'orientation des bénéficiaires du RSA, ou encore l'évolution du contrat d'engagements
réciproques s'effectueront ainsi dans ce cadre renouvelé.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a notamment prévu la
création du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé dès 2019 en
complémentarité des fonds déjà alloués au titre du fonds d'appui aux politiques d'insertion.
Dans le cadre de conventions pluriannuelles conclues entre l'État et la collectivité
départementale, les départements pourront ainsi s'engager à décliner sur leurs territoires les
mesures prévues par la stratégie pauvreté. Ce cadre de contractualisation prévoira des moyens
nouveaux pour les départements sur la base d'objectifs conjoints fixés en concertation entre
l'État et les départements.

M. Frédéric Bierry
Président du Conseil départemental du Bas-Rhin
Président de la commission solidarité et affaires sociales de l'Assemblée
des Départements de France

Pour assurer la mise en œuvre concrète de ce premier engagement du Président de la République, nous avons souhaité vous confier le pilotage d'une équipe dédiée visant à préparer cette contractualisation avec les départements, sur son volet relatif aux politiques d'insertion. Votre mission vise ainsi à définir précisément un référentiel de contractualisation entre l'État et les départements, en déterminant à la fois les principaux outils nationaux permettant la mise en œuvre du volet accompagnement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et les objectifs qui pourront être fixés aux conseils départementaux dans le cadre des futures conventions.

Il est notamment attendu de votre mission qu'elle propose :

- les conditions d'amélioration de l'orientation des allocataires du revenu de solidarité active dans les départements ; il s'agit de garantir pour ceux-ci toutes les étapes menant à l'accompagnement, depuis l'instruction de leur demande de RSA jusqu'à leur orientation vers un accompagnement adapté en un mois notamment (qui suppose notamment un travail de refonte du recueil des données socioprofessionnelles et des algorithmes d'orientation) ;
- les outils à mettre à dispositions des départements dans le but de parfaire le parcours des allocataires (modèle-type ou guide du contrat d'engagement réciproque, évolutions à apporter à la procédure de sanction, évaluation de l'accompagnement) ;
- l'élaboration du cadre de référence de la Garantie d'activité, en fournissant aux départements un modèle national de cahier des charges destiné à préparer les appels d'offres d'accompagnement qui seront adaptés à l'échelle départementale et en adossant la contractualisation à des objectifs ambitieux et aux moyens associés permettant la montée en charge de l'accompagnement global porté par Pôle emploi.

En outre, et avant même l'ouverture officielle du débat national sur la construction du service public de l'insertion, nous vous invitons, si vous le désirez, à nous proposer vos premières orientations en ce qui concerne le périmètre, les missions, les objectifs et l'organisation d'un tel service public, qui feront l'objet d'un grand débat national à partir du début de l'année 2019 auquel vous serez associé ainsi que l'ensemble des acteurs du champ de l'emploi et de l'insertion, les collectivités territoriales, les représentants des usagers ainsi que le monde économique et universitaire.

Vous conduirez votre mission en lien étroit avec le délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ainsi qu'avec le Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion vers l'emploi. Pour la réaliser, vous bénéficierez de l'appui d'une équipe *ad hoc* de la direction interministérielle à la transformation publique (DITP) et vous vous appuierez sur un groupe de travail comportant, outre les représentants des conseils départementaux que vous souhaiteriez solliciter, les représentants des principales administrations et principaux opérateurs concernés : DGCS, DGEFP, DGCL, Pôle emploi, Cnaf, CCMSA, UNCCAS. Vos propositions devront nous être transmises avant le 15 janvier 2019.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre sincère considération.

Agnès Buzyn

Muriel Pénicaud

Jacqueline Gourault

M. Frédéric Bierry
Président du Conseil départemental du Bas-Rhin
Président de la commission solidarité et affaires sociales de l'Assemblée
des Départements de France